

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

COMMUNE DE MURATO**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération
DL-2026-53**

**Objet : Réalisation d'un
emprunt de 250 000 €
auprès de la Banque des
Territoires dans le cadre
des travaux de
construction de la station
de traitement des eaux
usées**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	14	10

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260807-DL-2026-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 31 juillet 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

PRESENTS (10) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANSIYLY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS REPRESENTES (5) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FLORI Claude, LUCCHETTI Sébastien représenté par MURATI Joseph-Antoine, MARCHETTI-MURATI Charlotte représentée par BIAGGI Emmanuelle, MURATI Lucas représenté par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par CLEMENTI Marie-Antoinette.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées, la commune de Murato porte une opération d'investissement majeure destinée à moderniser son système d'assainissement collectif et à répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement.

Le coût total prévisionnel de cette opération s'élève à 2 431 600,00 € HT. Ce projet bénéficie d'un financement public particulièrement important, avec des subventions représentant 90 % du montant des travaux, attribuées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse.

La part restant à la charge de la commune nécessite le recours à un financement bancaire afin de préserver les équilibres financiers du budget annexe de l'assainissement.

Après instruction du dossier, la Banque des Territoires a émis une lettre d'offre de prêt en date du 06 juillet 2026, faisant suite à la décision favorable de son comité d'engagement.

Cette offre prévoit les caractéristiques principales suivantes :

Caractéristiques	Prêt Transformation Ecologique
Enveloppe	-
Montant	250 000 €
Commission d'instruction	150 €
Pénalité de dédit	1 %
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2 %
TEG ¹	2 %
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index ²	Livret A
Marge fixe sur index	0,5 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,5 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	SR
Taux de progression de l'amortissement	0 %

- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré**

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- ✍ **DECIDE** de contracter auprès de la Banque des Territoires un prêt d'un montant de 250 000 €, aux conditions ci-dessus exposées, destiné à couvrir la part d'autofinancement de l'opération.
- ✍ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- ✍ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document s'y rapportant et à accomplir l'ensemble des opérations nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

